

IFAQ 2022

***Guide de présentation des
indicateurs numériques***

Table des matières

Préambule	3
Les indicateurs numériques issus du programme HOP'EN et pressentis pour le dispositif IFAQ 2022	3
Outils à disposition pour découvrir et s'appropriier les indicateurs numériques pressentis pour IFAQ 2022.....	4
Organiser dès à présent le dialogue entre équipe SI / équipe Qualité pour préparer le recueil automatisé des indicateurs	5
L'Observatoire des Systèmes d'Information de Santé (oSIS) comme support de recueil des indicateurs numériques	6
Disposer d'un compte oSIS.....	6
Mode opératoire pour remplir les indicateurs numériques	6
Présentation des fiches indicateurs.....	8
La fiche indicateur D2.2I.....	9
Les consignes de saisie pour la fiche indicateur D2.2I	10
La fiche indicateur D6.3 I.....	12
Les consignes de saisie pour la fiche indicateur D6.3I	13
Naviguer entre les 2 fiches IFAQ D2.2I et D6.3I	14
Clôturer la saisie des indicateurs.....	14
Le support utilisateur	14

Préambule

Ce document est destiné à tous les établissements concernés par le recueil des indicateurs numériques dans l'Observatoire des Systèmes d'Information de Santé¹ (oSIS), dans le cadre du dispositif d'Incitation Financière à l'Amélioration de la Qualité (IFAQ).

Ce document couvre deux objectifs :

- Présenter les indicateurs numériques proposés pour le dispositif IFAQ 2022,
- Présenter l'Observatoire des Systèmes d'Information de Santé (oSIS) qui servira de support au recueil des indicateurs numériques.

Les indicateurs numériques issus du programme HOP'EN et pressentis pour le dispositif IFAQ 2022

Le choix de ces indicateurs numériques a fait l'objet d'échange entre le ministère et l'ensemble des fédérations hospitalières (FHP, FHP, FEHAP, FNEHAD, UNICANCER) durant l'année 2021. Ces échanges ont permis de retenir de manière collégiale les 2 indicateurs numériques suivants :

Indicateurs HOP'EN	Cible HOP'EN	Cible qualité IFAQ 2022
D2.2 Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission* <i>*La notion d'admission avait un sens au moment de la création du programme HOP'EN. Maintenant, avec la généralisation de l'ouverture des comptes Mon espace Santé, cette notion est à comprendre au sens de séjour, soit « alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP au moment de leur séjour »</i>	<ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à fin 2022 : Pour 50%² des séjours, le DMP a été alimenté d'au moins un des documents validés par la CME.- En 2023 : Pour 64% des séjours, le DMP a été alimenté d'au moins un des documents validés par la CME.	Pour 20% des séjours, le DMP a été alimenté d'un des documents validés par la CME.

¹ L'observatoire des Systèmes d'Information de Santé est disponible via ce lien : [ICI](#)

² Jusqu'à Juin 2022, la cible d'alimentation du DMP pour HOP'EN était fixée à 98% des séjours. Les exigences du programme SUN-ES avec notamment le déploiement de l'INS qualifiée pour alimenter le DMP a entraîné la nécessaire mise en cohérence des cibles d'usage DMP entre les programmes HOP'EN et SUN-ES. Pour ce faire, il a été acté en concertation avec les fédérations en Juillet 2022, d'aligner la cible d'usage HOP'EN avec la cible d'usage DMP sur celle du programme SUN-ES, à savoir :

- Cible d'usage d'alimentation du DMP fixée à 50% des séjours entre Juillet 2022 et décembre 2022
- Cible d'usage d'alimentation du DMP fixée à 64% des séjours sur 2023

D6.3 Usage d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé.	60 % des correspondants équipés d'une MSS ont reçu au moins un document (courriers, compte-rendu et lettre de liaison) via la MSS.	50 % des correspondants équipés d'une MSS ont reçu au moins un document (courriers, compte-rendu et lettre de liaison) via la MSS.
--	--	---

Ces indicateurs ont été retenus dans un contexte où le ministère engage une politique volontariste pour développer massivement l'échange et le partage de données de santé, dans un cadre sécurisé, à des fins d'amélioration de la coordination des parcours. Le développement massif des échanges de données de santé permettra de servir également le développement de « Mon Espace Santé » lancé en Février 2022.

Pour en savoir plus sur mon espace santé :

- <https://www.monespacesante.fr/>
- <https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/mon-espace-sante>

Ces indicateurs sont issus du programme HOP'EN : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/sih/hopen>

Outils à disposition pour découvrir et s'appropriier les indicateurs numériques pressentis pour IFAQ 2022

Afin de mieux comprendre les indicateurs, il existe des guides méthodologiques dans lesquels les indicateurs HOP'EN D2.2 et D6.3 sont présentés de manière détaillée.

UN GUIDE DES INDICATEURS HOP'EN réalisé par la DGOS et qui liste les indicateurs des 7 domaines fonctionnels prioritaires du programme HOP'EN :

- Les indicateurs sont décrits dans des fiches regroupées par domaine. Une introduction décrit le domaine concerné ainsi que les objectifs des indicateurs retenus. Les fiches descriptives des indicateurs sont établies sur le modèle suivant, construit autour de trois parties :
 - Définition de l'indicateur
 - Production de l'indicateur
 - Restitution de l'indicateur

Fiche type indicateur HOP'EN

Domaine	Libellé du domaine
Indicateur	Libellé de l'indicateur
Définition de l'indicateur	
Définition	Définition de l'indicateur
Déclinaison GHT	Déclinaison de l'indicateur au périmètre GHT
Valeur cible	Valeur en-deçà de laquelle un établissement de santé ou GHT ne satisfait pas aux exigences de l'indicateur du domaine
Evolution HN-HOP'EN	Progression entre l'indicateur Hôpital Numérique et celui présent dans le programme HOP'EN (nouvel indicateur, augmentation de la cible, etc.)
Textes de référence / Liens utiles	
Production de l'indicateur	
Unité	Unité de mesure utilisée pour restituer la valeur de l'indicateur
Modalité de calcul	Formule de calcul, point méthodologique sur la construction et les modalités de recueil des valeurs d'indicateur
Période	Période de référence pour le calcul de l'indicateur
Fréquence	Fréquence minimale à laquelle l'indicateur doit être mesuré et transmis
Restitution de l'indicateur	
Remontée de l'information	La valeur de l'indicateur est saisie dans l'outil oSIS (Observatoire des Systèmes d'Information de Santé de la DGOS)
Documents justificatifs	Les documents justificatifs sont téléchargés dans oSIS
Audit	Exemples de modalités de vérification et de justification des informations ex-post pouvant faire l'objet d'un contrôle (liste non exhaustive)

NB : la fiche HOP'EN D2.2 fera l'objet d'une réactualisation à la rentrée 2022 pour prendre en compte la nouvelle cible d'usage actée en concertation avec les Fédérations, en juillet dernier.

[UN GUIDE ANAP POUR PRODUIRE DE MANIERE AUTOMATISEE LES INDICATEURS HOP'EN](#)

Ce guide a été élaboré par les experts de l'ANAP, à savoir des DSI d'établissements qui mettent à profit leur expérience pour appuyer leurs pairs. Ce document propose des méthodes pour produire les indicateurs de manière automatisée, en fonction des situations des établissements et en s'inspirant des exemples terrain.

Par ailleurs, des kits d'aide à la mise en œuvre des projets d'informatisation du dossier patient interopérable avec le DMP (domaine 2 du programme) et des projets de messagerie sécurisée de santé (domaine 6 du programme) ont été produits par l'ANAP et peuvent aussi éclairer les établissements sur les éléments à considérer pour lancer de tels projets :

[Boite à outils pour développer l'usage du DPI et du DMP](#)

[Boite à outils pour développer les moyens de communication avec les partenaires](#)

Organiser dès à présent le dialogue entre équipe SI / équipe Qualité pour préparer le recueil automatisé des indicateurs

Nous invitons les équipes en charge des systèmes d'information et les qualitiens à engager les travaux ensemble pour aboutir au mode opératoire qui permettra de calculer les indicateurs demandés de manière automatisée, à partir de requêtes depuis les SIH.

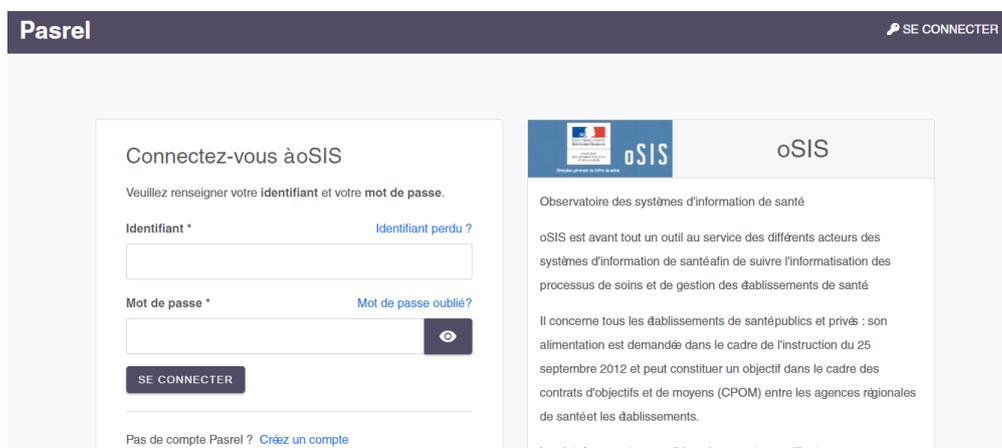
L'Observatoire des Systèmes d'Information de Santé (oSIS) comme support de recueil des indicateurs numériques

Disposer d'un compte oSIS

L'oSIS constitue le support de recueil des indicateurs HOP'EN. Par conséquent, dans le cadre de la campagne de recueil IFAQ 2022, il est demandé aux établissements de renseigner les indicateurs numériques destinés à IFAQ depuis l'oSIS accessible depuis ce lien : [Cliquez ici](#)

Si les établissements n'ont pas de compte actif pour accéder à l'oSIS, il leur faudra se rapprocher au sein de leurs structures respectives du responsable PLAGE/Pasrel (bien souvent le médecin DIM ou le référent PMSI).

Page d'accueil oSIS – renseigner son identifiant et son mot de passe pour avoir accès à l'interface établissement



Mode opératoire pour remplir les indicateurs numériques

Lorsque l'établissement s'est connecté à oSIS, il lui faudra alors cliquer sur l'onglet « **HOP'EN – INDICATEURS DE CIBLES D'USAGE** » - comme indiqué dans la copie d'écran suivante :



HOP'EN, indicateurs de cibles d'usage

HOP'EN, Eligibilité

HOP'EN, Gestion des candidatures

HOP'EN, Suivi des dossiers retenus

SUN-ES

INS Indicateur

Couverture fonctionnelle du SIH

Informatisation des urgences

Identification du prescripteur

Indicateurs CPOM

Information IFAQ

Les établissements sélectionnent une période de mesure mensuelle des indicateurs parmi les 3 mois suivants :

- 1er au 31 août 2022
- 1er septembre au 30 septembre 2022
- 1er au 31 octobre 2022

La date limite de saisie des indicateurs dans osis est fixée au 11 novembre 2022 au plus tard.

Les indicateurs Hop'en D2.2 et D6.3 du programme HOP'EN seront potentiellement intégrés au dispositif IFAQ. Ainsi, nous invitons dès à présent l'ensemble des établissements à renseigner les fiches de ces 2 indicateurs, dans les champs d'activité précisés ci-dessous :

	MCO	SSR	HAD	DIA	PSY
Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission. (D2.2I)	X	X	X	X	X
Usage d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé (D6.3I)	X	X	X	X	X

Nous vous demandons donc de procéder au remplissage des 2 fiches suivantes : D2.2 et D6.3 IFAQ. Il vous est également conseillé dans le cadre de ce recueil de garder à disposition **les éléments justificatifs des données renseignées.**

L'équipe IFAQ-DGOS

A noter que dans cette page, figurent une présentation synthétique du programme HOP'EN ainsi qu'une information relative à la campagne IFAQ 2022. Nous invitons les établissements à prendre connaissance de ces contenus avant de procéder au remplissage des indicateurs HOP'EN.

Afin de permettre à l'établissement d'accéder rapidement aux fiches des indicateurs à remplir, des raccourcis ont été créés (un raccourci par indicateur) tout en bas de la page dédiée à l'onglet « **HOP'EN – INDICATEURS DE CIBLES D'USAGE** » - Cf. copie d'écran ci-dessous. L'établissement est donc invité à cliquer sur ces raccourcis.

Convergence du SIH du GHT

Socle fonctionnel du GHT

Couverture fonctionnelle du SIH

Informatisation des urgences

Identification du prescripteur

Indicateurs CPOM

Unités sanitaires

Auditabilité des SI

Budget SIH (synthèse)

	MCO	SSR	HAD	DIA	PSY
Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission. (D2.2I)	X	X	X	X	X
Usage d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé (D6.3I)	X	X	X	X	X

Nous vous demandons donc de procéder au remplissage des 2 fiches suivantes : D2.2 et D6.3 IFAQ.

Il vous est également conseillé dans le cadre de ce recueil de garder à disposition **les éléments justificatifs des données renseignées.**

L'équipe IFAQ-DGOS

Indicateur IFAQ: [D2.2I](#) [D6.3I](#)

A noter que nous avons créé des fiches indicateurs D2.2 et D6.1 différentes entre le programme HOP'EN et le dispositif IFAQ. Ce choix résulte du fait qu'il est apparu plus simple pour les établissements d'être dirigés vers des fiches dédiées exclusivement au recueil IFAQ et ainsi éviter de mélanger une saisie HOP'EN (pour les établissements engagés dans le levier financement du programme), et une saisie IFAQ qui concerne tous les établissements.

- Les fiches HOP'EN dédiées au recueil des indicateurs DMP et MSS sont dénommées respectivement D2.2 et D6.3

- Pour les fiches IFAQ dédiées au recueil des indicateurs DMP et MSS, la lettre I a été rajoutée pour dénommer les indicateurs IFAQ et les distinguer des indicateurs HOP'EN. Ainsi, dans le cadre d'IFAQ, nous vous demandons de renseigner les fiches : D2.2 **!** et D6.3 **!**

Présentation des fiches indicateurs

Les fiches d'indicateurs sont organisées autour des items suivants :

- Intitulé de l'indicateur ;
- Applicabilité de l'indicateur – Champ non applicable
- Période de mesure de l'indicateur – sur 1 mois calendaire ;
- Nombre de séjours total pendant la période d'observation de l'indicateur → ***cet item n'est pas encore visible dans la fiche en l'état mais le sera à la rentrée 2022***
- Valeur du numérateur de l'indicateur (en chiffre entier)
- Valeur du dénominateur de l'indicateur (en chiffre entier)
- Résultat de l'indicateur obtenu automatiquement par l'oSIS à partir du numérateur et du dénominateur renseignés par l'établissement – en % ;
- Valeur cible IFAQ 2022 (en %) ;
- Période de recueil des données nationales – sur 1 mois calendaire : cette indication permet de connaître la période à laquelle les statistiques nationales sur le DMP ont été relevées → ***cet item n'est pas encore visible dans la fiche en l'état mais le sera à la rentrée 2022***
- Statistiques nationales sur le DMP et la MSS fournies respectivement par l'Assurance Maladie et l'ANS : ces statistiques viennent compléter les champs dédiés par mécanisme d'import automatique des statistiques nationales.
- Détails sur les modalités de calcul : les établissements sont invités à joindre un document explicitant leur méthode de calcul pour valoriser l'indicateur.
- Justificatifs à télécharger par l'établissement sous la forme de pièces jointes

La fiche indicateur D2.2I

2.2I Alimentation du DMP pour les patients disposant d'un DMP lors de leur admission.

Non applicable	<input type="checkbox"/>
Pour IFAQ - Période de mesure de l'indicateur sur 1 mois: indiquez le mois et l'année correspondant à la période de mesure	<input type="text" value="06/2022"/> 
Nombre de séjours pour les patients disposant d'un DMP à leur admission et comportant des documents de la liste validée par la CME envoyés au DMP	<input type="text" value="30"/>
Nombre de séjours pour les patients disposant d'un DMP à leur admission	<input type="text" value="200"/>
% de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté par un des documents validés par la CME	<input type="text" value="15"/> %
Valeur cible IFAQ	20 %
Nombre de DMP alimentés	<input type="text" value="0"/>
Nombre de documents ajoutés	<input type="text" value="0"/>
Détails sur les modalités du calcul du taux par l'établissement <small>(pdf, zip, xlsx, docx allant jusqu'à 5Mo)</small>	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi <input type="checkbox"/> Supprimer le fichier Télécharger (453 ko)
Chiffres de l'activité DMP fournis par l'Assurance Maladie <small>(pdf, zip, xlsx, docx allant jusqu'à 5Mo)</small>	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi <input type="checkbox"/> Supprimer le fichier
Liste des documents alimentant automatiquement le DMP et validée en CME <small>(pdf, zip, xlsx, docx allant jusqu'à 5Mo)</small>	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi <input type="checkbox"/> Supprimer le fichier



Les consignes de saisie pour la fiche indicateur D2.21

Intitulé du champ de saisie	Consignes de saisie	Norme du champs
Non applicable (NA)	Cochent NA les établissements pour lesquels aucun patient n'a de DMP pendant la période de mesure de l'indicateur	Case à cocher
Pour IFAQ – période de mesure de l'indicateur	Les établissements doivent renseigner le mois qui correspond à la période de mesure de l'indicateur – ils ont le choix de sélectionner parmi les 3 périodes suivantes : 1 ^{er} au 31 Aout 2022 1 ^{er} au 30 septembre 2022 1 ^e au 31 octobre 2022	MM/AA (à choisir parmi un calendrier)
<i>Prochainement dans la fiche</i> <i>Nombre de séjours total pendant la période d'observation de l'indicateur</i>	<i>Les établissements renseignent le nombre de séjours au total qu'ils ont enregistrés pendant le mois d'observation choisi (cf. ci-dessus)</i> <i>Dans l'attente de l'intégration de ce nouveau champs, nous vous invitons à conserver cette information pour la retranscrire dans la fiche le temps venu.</i>	<i>Chiffre entier</i>
Nombre de séjours pour les patients disposant d'un DMP à leur admission et comportant des documents de la liste validée par la CME envoyés au DMP	Les établissements renseignent le numérateur de l'indicateur = pendant la période de mesure, nombre de séjours qui ont fait l'objet d'une alimentation de DMP avec au moins un document de la liste validée en CME	Chiffre entier
Nombre de séjours pour des patients disposant d'un DMP à leur admission	Les établissements renseignent le dénominateur de l'indicateur = pendant la période de mesure, nombre de séjours rattachés à des patients qui ont un DMP	Chiffre entier
% de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté par un des documents validés par la CME.	Ne rien saisir Les établissements ne saisissent rien puisque le calcul (dénominateur/numérateur)* 100, se fait automatiquement	Pourcentage
Valeur cible IFAQ	Ne rien saisir Seuil de qualité concernant l'alimentation du DMP	Pourcentage soit 20%
<i>Prochainement dans la fiche</i> <i>Période de recueil des données nationales</i>	Ne rien saisir <i>Les établissements ne saisissent rien Le champ est automatiquement renseigné de la période mensuelle à laquelle font références les statistiques nationales sur le DMP</i>	MM/AA
	Ne rien saisir Les établissements ne saisissent rien puisque le champ est rempli	Chiffre entier

Nombre de DMP alimentés	automatiquement à partir des statistiques nationales fournies par l'Assurance Maladie	
Nombre de documents ajoutés	<p style="text-align: center;">Ne rien saisir</p> <p>Les établissements ne saisissent rien puisque le champ est rempli automatiquement à partir des statistiques nationales fournies par l'Assurance Maladie</p>	Chiffre entier
Détail sur les modalités de calcul du taux par l'établissement	L'établissement télécharge tout document utile qui justifie de sa méthode de calcul, de ses requêtes, de sa définition de séjour, etc.	Pièce Jointe
Chiffres de l'activité DMP fournies par l'assurance maladie	L'établissement peut télécharger le rapport d'activité DMP qu'il reçoit de la CNAM (non obligatoire)	Pièce Jointe
Liste des documents alimentant automatiquement le DMP et validée en CME	L'établissement télécharge une pièce qui liste les documents validés par la CME et qui alimentent le DMP	Pièce Jointe

La fiche indicateur D6.3 I

6.3I Usage d'un service de Messagerie Sécurisée intégré à l'espace de confiance MS Santé.

Non applicable	<input type="checkbox"/>
Pour IFAQ - Période de mesure de l'indicateur sur 1 mois: indiquez le mois et l'année correspondant à la période de mesure	<input type="text" value="06/2022"/> 
Nombre de correspondants équipés d'une MS Santé auxquels des documents ont été transmis (courriers, comptes-rendus et lettres de liaison)	<input type="text" value="200"/>
Nombre de correspondants équipés d'une MS Santé concernés par la venue d'un patient	<input type="text" value="500"/>
% des correspondants équipés d'une MS Santé et qui ont reçu au moins un document (courriers, compte-rendu et lettre de liaison) via la MSS.	<input type="text" value="40"/> %
Valeur cible IFAQ	50 %
Nombre de correspondants MS Santé à qui des documents ont été envoyés	<input type="text" value="0"/>
Détail sur les modalités de calcul du taux par l'établissement (pdf, zip, xlsx, docx allant jusqu'à 5Mo)	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi <input type="checkbox"/> Supprimer le fichier Télécharger (915 ko)
Liste des types de document transmis par la MSS (pdf, zip, xlsx, docx allant jusqu'à 5Mo)	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi <input type="checkbox"/> Supprimer le fichier



Les consignes de saisie pour la fiche indicateur D6.31

Intitulé du champ de saisie	Consignes de saisie	Norme du champs
Non applicable (NA)	Cochent NA les établissements pour lesquels pendant la période d'observation de l'indicateur, aucun correspondant équipé d'une MSS pro n'est concerné par le séjour d'un patient	Case à cocher
Pour IFAQ – période de mesure de l'indicateur	Les établissements doivent renseigner le mois qui correspond à la période de mesure de l'indicateur – ils ont le choix de sélectionner parmi les 3 périodes suivantes : 1 ^{er} au 31 Aout 2022 1 ^{er} au 30 septembre 2022 1 ^e au 31 octobre 2022	MM/AA (à choisir parmi un calendrier)
Nombre de correspondants équipés d'une MS Santé auxquels des documents ont été transmis (courriers, comptes-rendus et lettres de liaison)	Les établissements renseignent le numérateur de l'indicateur = sur la période de mesure, nombre de correspondants extérieurs à la structure (partenaires) à qui on a adressé des documents de santé par la MSS PRO	Chiffre entier
Nombre de correspondants équipés d'une MS Santé concernés par la venue d'un patient.	La venue d'un patient = séjour Nombre de correspondants équipés d'une MSS Pro et concernés par les séjours des patients pendant la période d'observation (généralement le médecin prescripteur, le médecin traitant)	Chiffre entier
% des correspondants équipés d'une MS Santé et qui ont reçu au moins un document (courriers, compte-rendu et lettre de liaison) via la MSS..	Ne rien saisir Les établissements ne saisissent rien puisque le calcul (dénominateur/numérateur)* 100, se fait automatiquement	Pourcentage
Valeur cible IFAQ	Ne rien saisir Seuil de qualité concernant l'usage de la MSS PRO	Pourcentage soit 50%
Prochainement dans la fiche <i>Période de recueil des données nationales</i>	Ne rien saisir Les établissements ne saisissent rien Le champ est automatiquement renseigné de la période mensuelle à laquelle font références les statistiques nationales sur la MSS	MM/AA
Nombre de correspondants MS Santé à qui des documents ont été envoyés	Ne rien saisir Statistiques MSS pro fournies par l'ANS	Chiffre entier
Détail sur les modalités de calcul du taux par l'établissement	L'établissement télécharge tout document utile qui justifie de sa méthode de calcul, de ses requêtes, etc.	Pièce Jointe

Liste des types de documents transmis par la MSS	L'établissement télécharge la liste des types de documents transmis par MSS (LDL, compte-rendu, prescriptions, etc.)	Pièce Jointe
--	---	--------------

Naviguer entre les 2 fiches IFAQ D2.2I et D6.3I

Dans le bas de chacune des fiches, figurent des curseurs qui vous permettent d'aller d'une fiche à l'autre directement.



Clôturer la saisie des indicateurs

Une fois les indicateurs renseignés, l'établissement devra sauvegarder sa saisie et quitter la plateforme Osis.

Le support utilisateur

Toutes les questions sur le programme HOP'EN, les indicateurs HOP'EN ou l'oSIS doivent être adressées à une unique adresse nationale de contact : dgos-hopen@sante.gouv.fr.

Dès lors qu'une demande concerne l'oSIS, merci de documenter dans votre mail les éléments suivants :

- Nom de la plateforme * : oSIS
- Nom du demandeur
- Prénom du demandeur
- Nom de l'établissement
- Numéro FINESS PMSI
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Descriptif du problème - avec ou sans pièce jointe

Toutes les questions spécifiques au dispositif IFAQ (hors indicateurs HOP'EN) doivent être adressées à DGOS-IFAQ@sante.gouv.fr.